



# ASSOCIATION SAINTE HONORINE

## **BULLETIN D'ADHÉSION - SOUSCRIPTION 2023**

### **Je soussigné(e) :**

Nom (en majuscule) :

Prénom :

### **Demeurant :**

Adresse (où le courrier doit être adressé) :

N° de rue :

Nom de Rue :

Code Postal :

Ville :

Votre téléphone :

Votre adresse courriel :

### **Déclare :**

- Être membre en 2022 en payant ma cotisation à l'Association Sainte Honorine (a)
- Renouveler pour 2022 ma cotisation (adhésion) à l'Association Sainte Honorine (a)
- Faire en 2022 un don (souscription) ponctuel à l'Association Sainte Honorine (a)

**Verse la somme de (voir N.B. ci-dessous) :**

- **Soit PAR CHEQUE A L'ORDRE DE : « ASSOCIATION SAINTE HONORINE »,**
  - Adressé, avec le présent bulletin, à (a) : Association Sainte Honorine - Mme Raphaële de CHARETTE - 131 boulevard PEREIRE - 75017 PARIS - (Tél. 06 12 30 67 02)
  - Remis, avec le présent bulletin, à un animateur de l'Association Sainte Honorine (a)
- **Soit PAR VIREMENT BANCAIRE A L'ORDRE DE : « ASSOCIATION SAINTE HONORINE »,**  
Sur son compte ouvert à la Caisse d'Epargne (a)  
**IBAN : FR76 1142 5002 0008 0025 1788 131**  
**BIC : CEPFRPP142**  
**en inscrivant votre NOM Prénom dans le rectangle « MOTIF » SVP,**  
**envoyer le présent bulletin à la trésorière : [rafaeldecharette@hotmail.com](mailto:rafaeldecharette@hotmail.com)**

**N.B. :** Depuis 2012, la totalité de votre versement peut faire l'objet d'un reçu fiscal de la part de l'Association Sainte Honorine qui a été habilitée à cet effet par la Direction Générale des Finances Publiques. Dans ce cas, ce versement doit :

- ▶ Être égal ou supérieur à 15 euros (minimum statutaire de cotisation).
  - ▶ Parvenir à l'association dès que possible et, en tout cas, avant le 15 novembre.
- Ce don, conformément à la législation fiscale en vigueur, est déductible :
- ▶ de l'IRPP à hauteur de 66 % et dans la limite globale de 20 % du revenu imposable ; 75 % jusqu'au 31/12/22.
  - ▶ de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60 % dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

**Conformément à la Loi « Informatique et liberté » n° 78-17 du 6.01.78 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.**